



VEFA Revente exonération plus value

Par FredMetezeau

Bonjour à tous,

J'ai acheté en VEFA un appartement à destination de résidence principale, dans des conditions avantageuses.

Je l'ai mis en vente quelques semaines après la livraison mais ne l'ai jamais habité (je suis en location).

Lors de la signature de la promesse de vente chez le notaire, j'ai indiqué que je comptais utiliser la plus value pour acheter sous 2 ans ma résidence principale et donc bénéficier de son exonération.

Voici le texte de loi: (Exonération de la première cession d'un logement autre que la résidence principale sous condition de emploi de tout ou partie du prix de cession, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la cession, à l'acquisition ou la construction d'un logement affecté à l'habitation principale (CGI, art. 150 U, II-1° bis) : BOI-RFPI-PVI-10-40-30)

Tout se passe bien jusqu'a 2 jours avant la date de signature de l'acte authentique ou le notaire m'apprend par téléphone que je serais dans un cas particulier ou cela ne serait pas possible.

Ma question: le fait que le bien soit sous conditions de ressources ou à destination de résidence principale m'empêche t il de bénéficier de l'exonération ?

Merci à tous pour votre aide.